



HABITATIONS LA PÉPINIÈRE



Adresses : 6000 à 6210, avenue Albani
6050 à 6094, avenue De Charette
6040 à 6165, allée Des Châtaigniers
6057 à 6083, allée Des Pruches

6060 à 6086, allée Des Tilleuls
6005 à 6215, rue Du Quesne
6051 à 6095, boulevard Rosemont

Suivi des travaux majeurs à venir



Voici un rappel des travaux à venir :

- Changer la brique, les balcons, les portes et les fenêtres.
- Rénover l'intérieur des logements (cuisine, salle de bain).
- Rénover les espaces communs (buanderie).
- Remplacer l'électricité, le chauffage et la plomberie.
- Ajouter un système de ventilation.
- Déplacer la salle commune.
- Améliorer les espaces verts à l'extérieur (aménagement paysager).
- Créer une place publique.
- Organiser des espaces pour les poubelles, le recyclage et le compost.

Le point sur les travaux:

- Le projet avance, l'appel d'offres a été diffusé fin novembre 2025.
- Le début des travaux est reporté, si tout se déroule comme prévu, les travaux débuteront sur l'allée des Tilleuls à l'été 2026.
- Les familles prioritaires de l'allée des Tilleuls ont été relogées.
- Nous devons obtenir l'approbation du financement de la Société d'habitation du Québec avant de pouvoir débuter les travaux.



Relogement et travaux – calendrier approximatif de la phase I

ALLÉE DES TILLEULS	RELOGEMENT (PÉRIODE APPROXIMATIVE) Familles prioritaires déjà relogées (aut. 2025)	DÉBUT DES TRAVAUX (PÉRIODE APPROXIMATIVE) Été 2026
BOUL. ROSEMONT	RELOGEMENT (PÉRIODE APPROXIMATIVE) Été 2026	DÉBUT DES TRAVAUX (PÉRIODE APPROXIMATIVE) Automne 2026

Les dates peuvent encore changer. Nous vous tiendrons informé dès que nous aurons plus d'informations sur les prochaines phases.

Nous savons que cette situation peut être source de stress. Si vous vivez des inquiétudes, ou avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre organisatrice communautaire.

Questions Réponses

1. Q : QUAND SERAI-JE AVISÉ DE MON DÉMÉNAGEMENT?

R : Vous serez informé au moins 3 mois avant la date prévue de votre déménagement.

2. Q : COMMENT SE DÉROULERA MON DÉMÉNAGEMENT?

R : Une rencontre d'information aura lieu, suivie d'un Infochantier expliquant toutes les étapes du relogement. L'agente de location vous contactera pour fixer un rendez-vous afin de visiter votre futur logement.

3. Q : LE LOGEMENT OÙ JE SERAI RELOGÉ SERA-T-IL PROPRE ET REPEINT?

R : Oui. Tous les locataires seront relogés dans un logement propre et repeint.

4. Q : L'OMHM PAIERA-T-IL LES FRAIS DU DÉMÉNAGEMENT?

R : Oui. Le déménagement sera effectué par des professionnels engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes de déménagement seront fournies. Une date de déménagement sera fixée après l'attribution du logement. Un accompagnement sera offert au besoin.

5. Q : QUI PAIERA LES FRAIS DE DÉBRANCHEMENT ET REBRANCHEMENT DE MON TÉLÉPHONE ET AUTRES SERVICES?

R : Vous recevrez une indemnité de 500 \$ lors du relogement. Elle servira à couvrir les frais liés au changement d'adresse ainsi qu'au débranchement et rebranchement de vos services (téléphone, câble, Internet).

6. Q : LE PRIX DE MON LOYER SERA-T-IL LE MÊME APRÈS LE RELOGEMENT?

R : Le montant du loyer continuera d'être calculé selon le revenu de l'année précédente.

7. Q : POURQUOI NOUS NE POUVONS PAS ÊTRE RELOGÉS DANS LA PÉPINIÈRE?

R : Parce que les différentes étapes des travaux se chevaucheront, il n'y aura pas de logements disponibles. Les locataires ayant un droit de retour, il est impossible d'offrir les logements de La Pépinière comme lieu de relogement temporaire.

8. Q : PUIS-JE REFUSER UN LOGEMENT QU'ON ME PROPOSE S'IL NE ME CONVIENT PAS?

R : L'OMHM relocalise selon les logements disponibles et les dates de début de chantier et tente d'accommoder les besoins des locataires. Être relogé n'est pas optionnel, donc il faudra déménager vers un logement offert avant le début des travaux.

9. Q : POURRAIS-JE REVENIR DANS MON LOGEMENT APRÈS LES TRAVAUX?

R : Oui, sauf exception, vous pourrez revenir dans votre logement une fois les travaux complétés.

10. Q : LES LOCATAIRES AURONT-ILS DROIT À UNE RESSERRE (LOCKER), LORS DE LEUR RELOGEMENT?

R : Là où vous déménagez, un espace de rangement de type locker est généralement disponible soit dans le logement ou au garage, mais il se peut que certains logements n'en possèdent pas ou ne soient pas disponibles.

11. Q : POURQUOI L'OMHM CONTINUE DE LOUER DES LOGEMENTS À DE NOUVEAUX LOCATAIRES?

R : En raison de la crise du logement, du nombre élevé de personnes en attente d'un HLM, et du fait que les travaux ne se feront pas dans la prochaine année (sauf des Tilleuls et Rosemont), nous devons louer les logements.



Impliquez-vous

Ce que vous **devez faire**

Surveillez les affiches et participez aux rencontres pour vous informer et venir poser vos questions! Conservez les Infochantiers pour vous y référer.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER, N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC VOTRE ORGANISATRICE COMMUNAUTAIRE.

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant ce chantier ?

ELAINE ST-ONGE Organisatrice communautaire
514 872-9543 | elaine.st-onge@omhm.qc.ca



Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec

